



Pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 23 mai 2012 A 15H

A L'OUSTALET au CANNET DES MAURES

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012 :

Pour les communes :

- Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire
- Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour
- Brigitte LACREUSE, Conseillère municipale à la commune du Thoronet
- Dominique LEDERLIN-ADER, Adjointe au maire de La Garde Freinet
- André LANZA, conseiller municipal à la commune de Grimaud

Autres membres de l'A.P.P.M. :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de l'A.P.P.M.
- Jean-Luc BAUBAUT, Président adjoint de la F.N.A.I.M.
- Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la D.C.A. PACA
- Liliane MAILLARD, représentante de l'U.P.V.
- Frédéric ROUX, Président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var
- Louis VALENTIN, Président honoraire des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var
- Loïc De Saleneuve, Chambre d'Agriculture du Var

Autres personnes présentes :

- Aniouchka WAISSE, Directrice du développement économique de la Communauté de communes « Cœur du Var »
- Jean Louis ATOCH, Délégué de pays du Var pour la Fondation du Patrimoine
- Hervé PASSAMAR, consultant, chargé d'une mission d'appui au projet de développement durable sur le territoire des Maures
- Jean-Yves BUFFARD, chef de projet au sein de la société JYB Consultant
- Guy CASTAGNE, Directeur Associé de la société B.D.R.H. Conseils
- Michael DUPONT, consultant, société SI LEX et Associés
- Carole BLION, représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA de l'association

Six pouvoirs ont été envoyés :

- Christine AMRANE, Maire de Collobrières

- Patrick MARTINELLI, Maire de Pierrefeu du Var
- Dominique CORDOLA, Adjointe à l'environnement au maire de la commune du Rayol Canadel sur Mer
- Bruno PARAVE, représentant la Chambre de Commerce du Var
- Jean Daniel TAVE , représentant l'Union Professionnelle artisanale du Var
- Jacques MONTANO, représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var

Le quorum étant atteint : seize membres présents ou représentés, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, sur l'ordre du jour suivant

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 2012
- Présentation de l'avancement des travaux sur l'étude « Projet de pôle économique sur le territoire Cœur du Var », par Jean-Yves BUFFARD, gérant de la SARL JYB CONSULTANT
- Présentation de l'avancement des travaux sur l'étude « Filières de développement environnementales, formations supérieures et professionnelles », par Jean-Yves BUFFARD
- Présentation de l'avancement des travaux sur l'étude « Schéma de tourisme durable sur le territoire des Maures », par Guy CASTAGNE, Directeur du cabinet BDRH CONSEILS.
- Présentation du projet de création d'un GEOPARK pour le territoire des Maures, par Guy Martini, Directeur de la Réserve Naturelle géologique de Haute Provence.
- Propositions diverses
 - Point sur les cotisations 2012
 - Fixation de la date de l'Assemblée Générale arrêtant les comptes de l'exercice 2011, ainsi que le bilan global de l'action entreprise par l'association : »Projet de développement durable sur le Territoire des Maures «

Jean Michel COUVE propose que l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2012 soit reportée à la prochaine réunion, laissant ainsi à chacun le soin de vérifier l'exactitude des propos recueillis au cours de cette dernière assemblée.

Il suggère d'aborder rapidement quelques points administratifs. Concernant les cotisations 2012 qui n'ont pas encore été appelées (ce qui risque d'ailleurs de nous manquer car le budget de l'association est très serré) et conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale du 02 décembre 2011, nous avons effectué une projection avec une réactualisation des cotisations en fonction du nombre d'habitants, selon le dernier recensement (2009). Ces derniers calculs laissent envisager une légère augmentation avec un montant total de cotisations pour 2012 de 15.926€. L'assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2011, décidera de l'adoption de ce projet de budget pour 2012.

En préambule, il rappelle que nos études portent sur la Plate-forme économique et sur le Centre environnemental terrestre que nous lions et pour lesquels nous envisageons une implantation à proximité du carrefour autoroutier du Cagnet des Maures, à moins d'une heure de trois aéroports internationaux, proche de la gare des Arcs, proche peut-être sans doute un jour de la gare LGV, à deux pas du golfe de Saint-Tropez et en limite de cette exceptionnelle plaine des Maures qui va devenir un véritable laboratoire expérimental, qui en fait un lieu et un site exceptionnels. Ces études ont été confiées à la société JYB Consultant. Jean Yves BUFFARD et son collaborateur nous

indiqueront l'état d'avancement de leurs travaux.

Puis une seconde étude sur un nouveau schéma de tourisme durable a été confiée à la société BDRH. M Guy CASTAGNE a largement travaillé sur ce dossier, et nous le commentera tout à l'heure. Enfin la dernière étude que nous avons en cours est la demande de labélisation du « GEOPARK des Maures » qui est portée par M Guy MARTINI, fondateur des GEOPARKS. Celui-ci n'est pas présent aujourd'hui, car il se trouve en Turkménistan, mais a régulièrement tenu au courant Hervé PASSAMAR de l'avancement de ses travaux et qui de ce fait, pourra tout à l'heure nous présenter l'évolution du dossier.

Hervé PASSAMAR souligne l'importance de la réunion de ce jour, car il s'agit de réagir sur un certain nombre de points qui vont être présentés, et de faire évoluer ces études dans le sens que nous souhaitons. Nous sommes dans la dernière ligne droite, et nous devons rendre les comptes avant la fin du mois de juin. Par ailleurs, nous sommes sur un calendrier extrêmement serré, mais nous ne doutons pas que nos études seront de qualité et permettront d'aller plus en avant. Il y avait à l'origine la nécessité de trouver des personnes qui soient capables de travailler les unes avec les autres pour qu'il y ait constamment cette recherche de transversalité primordiale. Nous avons prévu de nous réunir début juin afin de confronter les idées émergentes de ces études et de mettre en avant un certain nombre de points de convergence, pour que le 26 juin, nous puissions restituer l'ensemble de ces dossiers. Nous aurons, ensuite, trois jours, pour établir le bilan définitif et écrire le chapeau général qui permettra de mettre en avant les points forts et positifs de ces différentes études. Il nous appartiendra ensuite de le transmettre au ministère concerné pour le 30 juin.

Jean Michel COUVE rappelle que la subvention est de 130.000€ et que l'Etat a déjà beaucoup investi dans notre action pour nous appuyer dans nos démarches depuis la création de l'association.

Jean Louis ATOCH demande si le ministère respectera ses engagements s'il y a changement d'assemblée.

Jean Michel COUVE répond que tous les engagements seront respectés dans un esprit de continuité républicaine et rappelle que l'important est de présenter un bon dossier, qu'il soit crédible, et qu'à partir de ce moment là nous serons en mesure de le défendre.

Jean Yves BUFFARD souligne que les études précitées sont tout à fait en phase avec les objectifs actuels de développement durable, et ce, quels que soient les types de gouvernement.

Hervé PASSAMAR rappelle également qu'indépendamment du bilan à fournir pour la fin de mois de juin, il faudra préparer une synthèse, constituer une plaquette « vendeuse » qui illustrera notre action, permettra de mettre en avant la force et la dynamique de ce projet, et qui sera à diffuser.

Jean Michel COUVE indique que ce sera le travail de l'association que de mettre en œuvre au cours du second semestre 2012, cette plaquette, en accord avec la Communauté Cœur du Var, d'aller la proposer au Conseil Général avec l'espoir qu'il s'en saisisse, d'aller également porter ce dossier au Conseil Régional, dans les ministères, et à Bruxelles, pour savoir dans quel cadre il pourrait être intégré à un programme Européen. Nous allons également promouvoir ce dossier et solliciter des financements publics et privés auprès des grandes banques, des grandes entreprises, dont certaines sont implantées sur le territoire, et d'autres nationales voir internationales qui seraient intéressées à manifester un engagement sur ce territoire, qui part du littoral et qui vient jusqu'au centre Var. Notre démarche ne s'arrêtera pas au 30 juin, mais c'est sur ces bases qu'il faudra développer notre projet et le mettre en œuvre.

La parole est laissée à Jean Yves BUFFARD pour nous présenter l'état d'avancement de ses études.

I Projet de pôle économique sur le territoire Cœur du Var, et filières de développement environnementales, formations supérieures et professionnelles.

Jean Yves BUFFARD souhaite nous faire part de ses réflexions à ce jour. Il avoue que dans un premier temps le délai qui lui était imparti lui semblait effectivement court, mais il s'engage à respecter le délai du 30 juin. Par ailleurs il souligne que si d'une part le pays est en lui-même passionnant, il y a d'autre part, de réelles idées à exploiter et à concrétiser. Cela dépendra de la volonté de chacun des acteurs d'exploiter et de vouloir développer ce projet, car il existe réellement de la matière.

Michael DUPONT, collaborateur de Jean Yves BUFFARD rappelle l'objet de la présentation de ce jour, recueil des avis sur les premières pistes et présentation du travail à venir.

L'avancement des analyses par secteur, dont des entretiens techniques, des entretiens avec les acteurs sont en cours. Plusieurs rendez-vous ont été pris, d'autres sont encore à confirmer, notamment avec :

- La Communauté de Commune Cœur du Var
- Le Maire et son adjointe à l'urbanisme et au Développement durable de la Ville du Cannet des Maures
- La Chambre d'Agriculture (prévue pour le 31 mai)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre des métiers et de l'artisanat
- La base militaire
- Les aménageurs urbains :
 - Euromed
 - EuraLille
 - Grand Paris
- Les responsables développement hôtellerie
- Les sociétés de promotion de zones tertiaires (groupes privés)
- Les acteurs de développement multiculturel

Les deux études complémentaires : Pôle économique et filières de développement environnementales, formations professionnelles portent sur un projet d'aménagement sur le territoire de la plaine des Maures.

On peut se demander à quel endroit de la plaine des Maures doit se situer ce projet d'aménagement tenant compte de :

- l'utilisation d'espaces en proximité urbaine pour éviter « l'étalement urbain (cf Grenelle de l'environnement)
- un site desservi par des modes de transports à faible empreinte environnementale
- des zones aptes à être constructibles, voire à être requalifiées et préservant la biodiversité.

Ces objectifs rendent pertinent le site du Cannet des Maures, avec des sites complémentaires proches (Ecopôle de la Môle, plate-forme de Gonfaron).

Ce projet d'aménagement doit également intégrer :

- des filières s'appuyant sur les atouts du territoire et son identité culturelle.
- des filières de développement durable innovantes,

avec la réelle nécessité de s'orienter vers des filières « niches » très spécifiques tirant partie des atouts du territoire comme :

- la filière bois (valorisation des déchets, DFCI, habitat durable en lien avec La Môle et Gonfaron). C'est un besoin confirmé, en formation initiale et continue

- la filière agriculture-viticulture à approfondir avec la Chambre d'Agriculture (innovations agricoles, en lien avec les exploitations viticoles et le centre de recherche des Roses Meilland),
- la filière valorisation du patrimoine et de la biodiversité (Zone Natura 2000, tortue d'Hermann, géologie...)

Tout en gardant en vue la lutte contre l'incendie, et le DFCI.

Concernant les formations professionnelles, elles pourront être de deux ordres :

- initiales et diplômantes avec
 - bac + 2/3
 - bac + 5
 - opportunité en cours d'étude d'un lycée agricole (LEGTA)
- continues et qualifiantes avec des groupes privés de formation professionnelle

Mickael DUPONT poursuit son exposé sur le Centre de congrès en faisant un diagnostic de l'existant, des besoins réels dans la zone plaine des Maures (actuels avec la base militaire,...et futurs avec la possibilité du GEOPARK) et sur l'opportunité d'un ou plusieurs « modules de Centre de Congrès »

Les bureaux modulables, généralement situés autour des principales villes sont à développer en lien avec les activités déjà existantes et celles à développer..

En conclusion, au regard de l'avancement de ces deux études, il est primordial de mettre en évidence l'importance des complémentarités :

- synergie entre les filières économiques, les formations et le centre d'affaires
- complémentarité avec le tourisme durable et le GEOPARK
- cohérence avec les projets de la Communes et de la Communauté de Communes

INTERVENTIONS sur l'avancement de ces deux études liées entre elles

Jean Michel COUVE concernant la L.G.V. rappelle qu'il est important que la ligne prévue ne traverse pas les plaines agricoles, mais qu'elle passe à flanc des collines moyennant quelques ouvrages supplémentaires.

Jean Louis ATOCH : à propos de ce moyen de transport ,signale que dans un document émanant du Conseil Général il est prévu de réactiver la gare du Cannet des Maures, et d'en faire un centre intermodal. Il est important de remettre au goût du jour la voie ferrée qui au niveau empreinte écologique est conforme à notre idée de développement durable.

Jean-Yves BUFFARD pense qu'il ne s'agit pas effectivement de faire et une gare et un échangeur autoroutier supplémentaires, mais bien plus d'utiliser ce qui existe déjà et de valoriser l'existant.

Jean Michel COUVE intervient sur le terme d'Ecopôle de la Môle qui n'existe pratiquement pas dans le sens de parcs d'activités regroupant plusieurs éco-industries

Dominique LERDERLIN-ADER souligne que le terme d'Ecopôle pour la Môle se limite à l'exploitation de la filière bois énergie.

Florence LANLIARD rappelle qu'il n'y a pas d'équivalent dans le département et que dans le domaine bois-énergie, l'objet de cette plateforme unique de la Môle, est qu'au moyen de travaux forestiers soient fabriqués des produits transformés et traités sur cette plateforme de la Môle.

Par ailleurs, elle indique qu'il y a une grande différence entre l'Ecopôle de la Môle qui est opérationnel, et celui de Gonfaron, qui n'est seulement qu'en projet. Elle ne souhaite pas que les deux villes soient sur le même plan, l'analyse pouvant être faussée. Elle considère que cette étude ne peut pas être faite sans le concours d'une visite sur place

Aniouchka WAISSE donne quelques précisions sur la plate-forme de Gonfaron qui est une plate-forme de tri-compostage avec un portage par la communauté de communes, « Cœur du Var ». Par ailleurs, elle est en lien avec une unité de méthanisation sur Carnoules en partenariat public privé avec le groupe SARVAL, pour valoriser l'équarrissage . La Communauté de communes est entrain de mettre en place une redevance spéciale pour les entreprises.

Frédéric ROUX, intervient en signalant que commencer par parler de la valorisation des déchets, avant de parler de la forêt est une erreur. La forêt a une valeur supérieure à la valeur bois /déchets. N'oublions pas que le département du Var est constitué à 60% de forêts. La filière bois est une richesse non exploitée importante pour l'économie de notre région.

Florence LANLIARD, encourage l'équipe de JYB à prendre le dossier de la filière bois qui est fondamentale par le bon côté et à s'imprégner du diagnostic existant de la Môle, pour que la restitution finale des études soit conforme à notre action, et à ce que nous souhaitons. Par ailleurs les études faites sur la filière bois ne sont plus de l'ordre du diagnostic, mais on est dans les projets. La dynamique est lancée il s'agit à présent de trouver d'autres économies possibles à exploiter par rapport à cette filière.

Jean Michel COUVE pense qu'il n'est peut être pas utile de développer ce jour la filière « bois », et toute son économie adjacente, qui est plutôt du ressort de la charte forestière, mais qu'en revanche on l'intègre dans les filières économiques au titre de formations spécifiques. On peut tout envisager dans le volet « Pôle économique » et notamment tous types d'énergie. Notre terrain doit se prêter à toutes recherches dont l'objectif est de développer toutes économies innovantes dans le domaine terrestre.

Florence LANLIARD croit qu'il est important de pouvoir « décentraliser » cette filière bois en tant que fibre, actuellement fixée dans les Vosges jusque dans notre région, ce qui permettrait de développer une économie différente.

Jean Louis ATOCH demande à ce que soit précisé « patrimoine naturel »

Concernant le centre de congrès **Jean Michel COUVE** demande à ce que soit évaluée la capacité d'accueil d'une part, et d'autre part de réfléchir à la spécificité très particulière de ce centre de rencontres en plein cœur du Var, car il ne s'agit pas de faire concurrence à Marseille, à Aix, Saint-Raphaël Nice etc. Il s'agit d'un lieu d'accueil pour séminaires, congrès, qui serait assez spécifiquement orienté vers tout ce qui concerne l'environnement, la plaine des Maures, la réserve biologique...allié à un parc d'exposition indispensable pour pouvoir amortir les investissements du Centre de congrès.

Le souci est de savoir comment on finance un centre de rencontres, qui, nous le savons ne s'amortit pas lui-même.

Comment amortir ce centre : c'est en louant des espaces commerciaux entre autres.

Jean Louis ATOCH demande qu'à la place de base militaire il soit indiqué écoles militaires c'est beaucoup plus dans l'esprit de nos études, et plus porteur.

Jean Michel COUVE parle également de la nécessité de créer de l'hôtellerie adaptée au pays.

Aniouchka WAISSE demande à ce que soit précisée la notion de pépinières d'entreprises, terme très large. Est-ce qu'on la spécialise, est-ce qu'on la mixte, n'y aura-t-il que des bureaux,...

Jean Michel COUVE rappelle que la « pépinière d'entreprises » à haute valeur ajoutée en terme de technologie pour l'environnement terrestre et marin, telle que nous l'envisageons, est une zone d'accueil d'établissements qui viennent et demeurent, qui s'appuient sur le Centre de formation et qui sont particulièrement tournées vers la préservation de l'environnement.

Les bureaux modulables sont des surfaces de dimensions variables plus ou moins équipés selon les besoins, pour des prestations diverses. Cette offre ne s'adresserait pas spécialement à des entreprises de la région, mais aussi à des entreprises du Nord de la France, de l'Europe qui envoient des cadres pour organiser des rencontres, des participations à des séminaires pour leurs clients leurs prospects et qui ont besoin d'un lieu d'implantation facile, pour une durée variable (trois jours /une semaine...). Ces bureaux modulables peuvent être dédiés à l'environnement ou à toute autre activité. Encore faut-il qu'il y ait une unité hôtelière susceptible de recevoir à la fois les clients de la pépinière d'entreprises, les cadres et clients des entreprises de l'extérieur, mais aussi les universitaires qui viennent dans le centre de formation mais également les touristes de l'été.

Il faut un lieu d'accueil ici, dans cette plaine des Maures, où il y a véritablement une demande potentielle qu'il va falloir évaluer : prenons exemple de certaines grosses entreprises du Golfe de Saint-Tropez, qui est à lui-même un véritable moteur économique, qui doivent réunir leurs cadres et leurs clients dans des conditions beaucoup plus agréables et moins stressantes que sur un littoral surchargé en période estivale.

Aniouchka WAISSE rappelle que le projet de Var Ecopôle est déjà bien avancé. Déjà deux groupes ont été mis en place, l'un sur les acquisitions foncières, l'autre sur la stratégie de développement économique. Il lui semble qu'il y a aujourd'hui doublon entre ces travaux et ceux de l'association.

Jean Michel COUVE insiste sur le caractère indispensable de la complémentarité.

Il indique que le SCOT n'est jamais qu'un document d'urbanisme, et n'a pas compétence à aménager et à développer. La communauté de communes élabore son SCOT, et dans ce cadre là elle intègre un certain nombre de pistes et d'orientations, pourquoi pas avec notre projet, amendé, certes, mais qui devra être complémentaire.

Aniouchka WAISSE souhaite préciser que la Communauté de Communes a réellement besoin d'études précises, de visions nouvelles, de réponses à des interrogations telles que les besoins réels des chefs d'entreprises., et qu'au vu des documents projetés il ne lui semble pas que l'association soit, pour l'instant, en mesure de répondre à leurs attentes .

Jean Michel COUVE souhaite revoir ce dossier. Il propose qu'on le reconstruise en le liant avec Var Ecopôle, au SCOT et aux orientations du Golfe de Saint-Tropez, aux projets de tourisme durable de M CASTAGNE, au GEOPARK, ainsi qu'au dossier de formations avec les Universités. Des contacts devront être pris avec Sophia Antipolis. Savoir ce qui se fait en matière de formation supérieure, voire formation continue sur le thème de l'environnement dans la région, et ne pas risquer de se mettre en concurrence avec des formations déjà existantes aujourd'hui..

Hervé PASSAMAR demande à présent à Guy CASTAGNE de présenter son étude sur

II SCHEMA DE TOURISME DURABLE SUR LE TERRITOIRE DES MAURES (rapport annexé)

Il présente la note d'étape 1 : l'analyse de l'existant en termes de tourisme durable et la note 2 sur la définition des principes d'action.

1°) Analyse de l'existant

Il rappelle que le tourisme est réparti de façon disparate sur le territoire et dans le temps, que la demande n'est plus uniforme comme autrefois sur la seule consommation de séjours balnéaires, et qu'il se développe au printemps et à l'automne sur les volets patrimoine tourisme vert et évènementiel.

Le paysage des Maures comporte trois zones différentes entraînant de fortes disparités en termes d'économie. Les Maures ne forment pas d'entité administrative mais un ensemble géographique et géologique identifié, disposant d'atouts mais en déficit de notoriété. Il existe une réelle disparité du nombre et du type d'offres entre le littoral et le reste du territoire. Les accès compliqués dans le massif et saturés sur les routes du littoral introduisent des freins à une juste économie du tourisme et à la qualité de vie de ses acteurs.

Le territoire est riche d'organismes, de lieux et d'actions de préservation et de sensibilisation à l'environnement tant au niveau de l'Etat (Conservatoire du littoral, réserve nationale, ONF) des collectivités (SIVOM, dynamique agenda 21) des chambres consulaires, des entreprises privées d'acteurs associatifs. Il faut mettre en valeur les initiatives existantes, développer des formes complémentaires de tourisme à l'année, créer de nouvelles offres dans l'intérieur.

Il existe des facteurs réels d'attractivité, un contexte sociétal et marketing porteur, un contexte territorial dynamique, qui sont trois atouts réunis pour le tourisme durable dans les Maures à condition de respecter les équilibres fragiles, de maîtriser l'évolution du tourisme, de mettre en valeur l'existant.

2°) Définition des principes d'action

○ l'identification d'un positionnement pilote pour le territoire des Maures

La stratégie des Maures en matière de tourisme durable devra être en lien étroit avec les caractéristiques de son territoire car il est très spécifique. Le développement devra être maîtrisé, le tourisme étant déjà fortement marqué à certaines périodes et sur l'espace littoral.

Pour se distinguer dans un contexte difficile, la stratégie doit s'attacher à quelques axes forts, autour desquels un plan d'action transversal et si possible innovant devra être élaboré, puis porté par une structure dédiée.

Le territoire des Maures offre un potentiel intéressant en termes de marketing.

Nous préconisons de positionner les Maures moins en termes de territoire ou de destination, qu'en tant qu'espace possible et potentiel pour des activités de découverte ou de pratique de tourisme durable. Il est indispensable de positionner la destination à travers ses composantes actuelles et ses projets moteurs, pour toucher une double clientèle :

- une clientèle actuelle avec une entrée balnéaire et littorale, qui sera sensibilisée au tourisme durable
- une clientèle de proximité à partir d'une offre de tourisme de découvertes et de pratiques respectueuses de l'environnement

○ Grands principes et thématiques pour le développement durable sur le territoire des Maures

Le positionnement du tourisme durable dans les Maures est à construire pour partie autour d'une évidence : le tourisme balnéaire, l'attraction littorale. Son développement sera basé sur les offres, les projets en cours et futurs structurant le territoire, en lien avec l'identité du territoire et ses potentialités « naturelles »

Les Maures devront fonder le tourisme durable sur les offres produites, les activités proposées, tant

en complément d'un séjour balnéaire qu'en court séjour de proximité à l'année.

- Etablissement de recommandations en termes d'organisation pour piloter le futur schéma

Le choix juridique, le budget et le mode de fonctionnement découleront en grande partie du projet qui sera porté.

Son impulsion peut être le fait de l'association actuelle, avec l'aide de la Direction Régionale du Patrimoine, complétée par des études ponctuelles. Le travail peut être développé au quotidien selon une organisation dédiée. Dans un second temps, une structure ad hoc pourra être créée, sous forme associative ou sous forme de syndicat mixte. Dans le contexte de cette future structure, l'avancement du projet de Parc Naturel des Maures pourrait devenir une opportunité de développement et un objectif stratégique fédérateur.

INTERVENTIONS :

André LANZA signale qu'on n'arrive toujours pas à situer les Maures

Florence LANLIARD rappelle qu'il faut avoir la volonté d'introduire du tourisme en forêt et qu'il faut que le PPRIF l'accepte. Elle précise qu'elle-même ne peut pas actuellement ouvrir le site de Niki de Saint-Phalle, remis en valeur, car elle n'a pas la possibilité de mettre un gardien à l'entrée du site à l'année. Le PRIF refuse toute ouverture au public, alors qu'elle a mis ce site en zone U.

Jean Michel COUVE répond que nous ne pourrions surmonter les contraintes imposées par l'Etat que si nous sommes porteurs d'un projet de développement territorial durable, susceptible d'être défendu auprès des administrations.

André LANZA rappelle que la première idée du « Pays des Maures » c'était justement de valoriser le pays. Mais il faut pour cela en avoir la volonté.

Brigitte LACREUSE parle du Parc Régional à mettre en place.

Frédéric ROUX tient également à faire deux remarques sur l'exposé de Guy CASTAGNE :

- concernant le déficit de l'hôtellerie, il croit utile de citer les gîtes et les maisons d'hôtes, car cela représente un certain nombre d'accueils potentiels
- et par ailleurs il est indispensable d'améliorer le réseau routier et les dessertes pour la sécurité des personnes d'une part et d'autre part pour permettre que le territoire des Maures devienne rentable et pouvoir faire circuler les camions et valoriser ainsi le bois.

Jean Michel COUVE préconise la création d'un GIE, qui pourrait être l'outil de mise en œuvre commun aux différentes structures

Florence LANLIARD estime qu'il serait intéressant au niveau culturel de mettre en avant certains projets méconnus comme par exemple « le rêve de l'Oiseau » de Niki de Saint Phalle, œuvre classée monument historique, qui est une œuvre phare, et qui permettrait également de faire connaître les Maures sous un aspect beaucoup plus moderne. C'est tout un thème sur la forêt qui demande à être exploité et à être connu.

André LANZA se demande si les « marchands de tourisme » veulent vraiment d'un tourisme hors saison et hors bord de mer.

Loïc De Saleneuve rappelle qu'il y a une dichotomie entre l'hôtellerie et les acteurs locaux de ce

département. L'hôtellerie se sert souvent auprès de grandes surfaces et en aucun cas chez des petits commerçants pour des produits locaux. Il faut par conséquent qu'il y ait là aussi une cohérence si on veut créer de la valeur ajoutée économique.

III PROJET DE CREATION D'UN GEOPARK

Hervé PASSAMAR informe l'assemblée que dans les dossiers qui ont été remis aux participants se trouve intégrée une note sur l'état d'avancement d'un pré-dossier technique permettant de positionner le territoire des Maures comme un candidat potentiel au label GEOPARK auprès de l'UNESCO.

Il rappelle par ailleurs que nous ne sommes pas dans un cadre stricto sensu d'une étude telle que nous venons d'en parler. On attend de Guy MARTINI qu'il instruisse pour nous cette labélisation. Il est le meilleur interlocuteur car il a l'expérience des GEOPARKS. Il faut savoir également qu'il existe actuellement une forte concurrence Européenne, et que nous avons choisi le bon moment pour déposer ce dossier.

La richesse économique et écologique de ce territoire des Maures lui permet de prétendre à cette labélisation.

Hervé PASSAMAR précise que par ailleurs il a demandé à Guy MARTINI quel type de portage peut-on espérer : qui peut porter et comment ?, à quelles conditions et quelle entité juridique ? et qu'il nous précise quelques éclairages sur le mode de financement

Florence LANLIARD pense qu'il est primordial de définir le portage juridique de ce GEOPARK et que pour sa part elle estime que le Parc naturel Régional peut être la seule structure porteuse actuellement.

Frédéric ROUX demande que lui soient précisés les avantages et les contraintes d'être dans un GEOPARK pour les habitants, les exploitants, les propriétaires ?

Loïc De Saleneuve : il sera effectivement important que ces informations puissent être adressées à ceux qui habitent les Maures, que l'on explique et que l'on communique sur ce GEOPARK .

Louis VALENTIN demande quels sont les avantages économiques ?

Hervé PASSAMAR répond qu'un GEOPARK constitue un moteur attractif très puissant, et qu'il ne s'agit pas d'un tourisme qu'estival.

Louis VALENTIN pense qu'il sera difficile d'attirer localement les touristes si l'on a pas des infrastructures routières sécurisées.

Robert BOUCHARD constate qu'à l'heure actuelle beaucoup opèrent individuellement, et qu'il faudrait bien au contraire, travailler tous ensemble.

Dans le cadre des questions diverses la prochaine assemblée générale est fixée au 26 juin. L'heure et le lieu de rendez-vous seront confirmés par mail.

La séance est levée à 17h45.